

**DECISION N° 1780 /MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC/SOECEN du 05 NOV 2020**  
Portant organisation d'un **Concours Spécial** d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs  
de l'Enseignement Technique (ENIET) publiques, session 2020.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

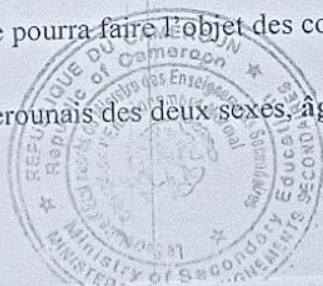
- Vu La Constitution ;  
Vu La Loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;  
Vu Le Décret N° 80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;  
Vu Le Décret N°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours Administratifs ;  
Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu Le Décret N° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu Le Décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu L'Arrêté N°202/09/MINESEC/IGE du 29 septembre 2009 portant réorganisation des filières et spécialités dans les ENIET ;  
Vu L'Arrêté N° 225/17/MINESEC/SEESSEN/SG/IGE/IP-EN/DEN/DECC/DAJ du 07 août 2017 portant organisation du Concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) publiques ;  
Vu La Décision N°763/19/MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC du 16 octobre 2019 fixant le Calendrier et les modalités des Inscriptions aux Examens et Concours relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), session 2020 ;  
Vu Le Communiqué N°51/20/C/MINESEC/SEESSEN/SG/DECC/SDOEC du 08 juin 2020 rendant public le Calendrier des examens et concours de la session 2020 ;  
Vu La lettre N°1740/20/L/MINESEC/SEESSEN/SG/DEN/SDENG/SDENT du 30 octobre 2020 portant organisation d'un Concours Spécial dans les Ecoles Normales publiques d'Instituteurs ENIEG et ENIET), session 2020  
Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un **Concours Spécial** pour le recrutement de trois mille quarante quatre (3 044) élèves-maîtres dans les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de Bafoussam, Bertoua, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré et Soa pour francophones et de Jikejem, Kumba et Mbengwi pour anglophones se déroulera les mardi 17 novembre et mercredi 18 novembre 2020, dans tous les chefs-lieux de région.

**Article 2 :** La répartition des places jointe en annexe pourra faire l'objet des compensations en cas de besoin.

**Article 3 :** Ce concours est réservé aux jeunes Camerounais des deux sexes, âgés de 17 ans au moins et 32 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2020.





**Article 4 :** Pour faire acte de candidature, en fonction du niveau et de la spécialité, le diplôme suivant est exigé :

**4.1. Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> Année :** le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), le GCE O' Level Technical ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

| N° | SPECIALITES DU CONCOURS                        | OPTIONS AU CAP                                                                                                                                                                                                                                      |
|----|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Construction en Maçonnerie et Béton Armé.      | Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.                                                                                                                                                                                                          |
| 02 | Menuiserie Ameublement.                        | Menuiserie, Décoration, Charpenterie.                                                                                                                                                                                                               |
| 03 | Maintenance Industrielle.                      | Electricité d'Equipeement, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique, Métaux en Feuilles, Construction en Ouvrage Métallique, Mécanique Automobile de Réparation, Mécanique de Fabrication, Mécanique Auto Injection, Affûteur Scieur. |
| 04 | Installation Sanitaire.                        | Installation Sanitaire.                                                                                                                                                                                                                             |
| 05 | Electricité.                                   | Electricité d'Equipeement, Electronique, Froid et Climatisation, Electromécanique.                                                                                                                                                                  |
| 06 | Couture Flou.                                  | Industrie de l'Habillement, Couture sur Mesure                                                                                                                                                                                                      |
| 07 | Economie Sociale et Familiale.                 | Economie Sociale et Familiale.                                                                                                                                                                                                                      |
| 08 | Froid et Climatisation.                        | Froid et Climatisation.                                                                                                                                                                                                                             |
| 09 | Comptabilité et Gestion.                       | Employé de Banque, Employé des Services Comptables.                                                                                                                                                                                                 |
| 10 | Bureautique et Communications Administratives. | Secrétariat Bureautique, Secrétariat Médical.                                                                                                                                                                                                       |

**4.2. Pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> Année :** le Probatoire de l'Enseignement Technique, le Probatoire de Brevet de Technicien, le Brevet d'Etudes Professionnelles, ou tout autre diplôme de l'Enseignement Technique équivalent, suivant le tableau ci-après :

| N° | SPECIALITES DU CONCOURS                        | OPTIONS AU PROBATOIRE OU AU BEP                                                                                                                                                                |
|----|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Construction en Maçonnerie et Béton Armé.      | Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.                                                                                                                                                     |
| 02 | Menuiserie Ameublement.                        | Menuiserie, Décoration, Charpenterie.                                                                                                                                                          |
| 03 | Maintenance Industrielle.                      | Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en Feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie. |
| 04 | Installation Sanitaire.                        | Installation Sanitaire.                                                                                                                                                                        |
| 05 | Electricité                                    | Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio-visuelle.                                                                              |
| 06 | Couture Flou                                   | Industrie de l'Habillement, Couture.                                                                                                                                                           |
| 07 | Economie Sociale et Familiale.                 | Economie Sociale et Familiale – Hôtellerie – Tourisme.                                                                                                                                         |
| 08 | Froid et Climatisation.                        | Froid et Climatisation.                                                                                                                                                                        |
| 09 | Comptabilité et Gestion.                       | Comptabilité et Gestion, Action et Communication Commerciales, Fiscalité et Informatique de Gestion.                                                                                           |
| 10 | Bureautique et Communications Administratives. | Action et Communication Administratives.                                                                                                                                                       |



4.3. Pour l'entrée en 3<sup>ème</sup> Année : le Baccalauréat de l'Enseignement Technique, le Brevet de Technicien, le GCE A' Level Technical, ou tout autre diplôme équivalent de l'Enseignement Technique suivant le tableau ci-après :

| N° | SPECIALITES DU CONCOURS                        | OPTIONS AU BACCALAUREAT, AU BT OU AU BP                                                                                                                                                        |
|----|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Construction en Maçonnerie et Béton Armé.      | Maçonnerie, Dessin de Bâtiment, Carrelage.                                                                                                                                                     |
| 02 | Menuiserie Ameublement.                        | Menuiserie, Décoration, Charpenterie.                                                                                                                                                          |
| 03 | Maintenance Industrielle.                      | Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Fabrication Mécanique, Métaux en feuilles, Construction Métallique, Mécanique Automobile, Chaudronnerie. |
| 04 | Installation Sanitaire.                        | Installation Sanitaire.                                                                                                                                                                        |
| 05 | Electricité                                    | Electrotechnique, Electronique, Froid et Climatisation, Maintenance Electromécanique, Maintenance Audio-visuelle.                                                                              |
| 06 | Couture Flou.                                  | Industrie de l'Habillement, Couture                                                                                                                                                            |
| 07 | Economie Sociale et Familiale                  | Economie Sociale et Familiale – Hôtellerie – Tourisme.                                                                                                                                         |
| 08 | Froid et Climatisation.                        | Froid et Climatisation.                                                                                                                                                                        |
| 09 | Comptabilité et Gestion.                       | Comptabilité et Gestion, Action et Communication Commerciales, Fiscalité et Informatique de Gestion.                                                                                           |
| 10 | Bureautique et Communications Administratives. | Action et Communication Administratives.                                                                                                                                                       |

#### Article 5 : Constitution et date limite de recevabilité des dossiers

5.1. Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets dans les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires (DRES), Sous-Direction des Examens, des Concours et de la Certification, et dans les Délégations Départementales (DDES), Service des Affaires Administratives et Financières, jusqu'au **vendredi 13 novembre 2020**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription dûment remplie et timbrée que le candidat retirera à la DRES/DDES ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois (voir verso de la fiche d'inscription) ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours (voir verso de la fiche d'inscription) pour le candidat titulaire du diplôme ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de 03 mois ;
- Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de 03 mois, et attestant que le candidat est apte à l'exercice du métier d'enseignant conformément à la réglementation en vigueur ;
- Deux fiches de renseignements ;
- Quatre photos 4 x4 du candidat ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un ticket de validation du paiement électronique d'une somme de **10 000 F CFA** (dix mille francs) auprès des partenaires agréés, au titre de droits d'inscription, délivré par le Sous-directeur des Affaires Générales de la DRES ou par le Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de la DDES ;
- Une enveloppe de format 28 X 37 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat (boîte postale et numéro de téléphone).



5.2. Tout dossier incomplet ou en retard sera rejeté.

5.3. Les candidats déposent leurs dossiers exclusivement à la Région qui abrite l'école choisie et dont le chef-lieu est obligatoirement leur centre de composition, chacun dans sa spécialité.

**Article 7 : Nature des épreuves et calendrier du concours :**

| Niveau d'entrée        | Nature des épreuves                                                                                     | Durée | Coef. | Jours                 | Horaire   |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-----------------------|-----------|
| 3 <sup>ème</sup> année | Culture Générale/General Knowledge                                                                      | 3H    | 4     | 1 <sup>er</sup> jour  | 8H-11H    |
|                        | Mathématiques Générales/<br>General Mathematics<br>(pour les candidats des spécialités industrielles)   | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Mathématiques Appliquées/<br>Applied Mathematics<br>(pour les candidats des spécialités commerciales)   | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Etude de Cas/Case study                                                                                 | 4H    | 4     | 2 <sup>ème</sup> jour | 8H-12H    |
|                        | Epreuve de deuxième langue                                                                              | 2H    | 2     | 2 <sup>ème</sup> jour | 13H-15H   |
| 2 <sup>ème</sup> année | Exploitation de texte/English Language                                                                  | 3H    | 4     | 1 <sup>er</sup> jour  | 8H-11H    |
|                        | Mathématiques Générales/<br>General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)      | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Mathématiques Appliquées/<br>Applied Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales)      | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Etude de Cas/Case study                                                                                 | 4H    | 4     | 2 <sup>ème</sup> jour | 8H-12H    |
|                        | Epreuve de deuxième langue                                                                              | 2H    | 2     | 2 <sup>ème</sup> jour | 13H-15H   |
| 1 <sup>ère</sup> année | Etude de texte/English Language                                                                         | 2H    | 4     | 1 <sup>er</sup> jour  | 8H-10H    |
|                        | Mathématiques Générales/<br>General Mathematics (pour les candidats des spécialités industrielles)      | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Mathématiques Commerciales/<br>Commercial Mathematics (pour les candidats des spécialités commerciales) | 2H    | 2     | 1 <sup>er</sup> jour  | 13H – 15H |
|                        | Etude de Cas/Case study                                                                                 | 4H    | 4     | 2 <sup>ème</sup> jour | 8H-12H    |
|                        | Epreuve de deuxième langue                                                                              | 2H    | 2     | 2 <sup>ème</sup> jour | 13H – 15H |

**Article 7:** Les résultats du Concours Spécial d'entrée aux ENIET publiques seront publiés par le Délégué Régional des Enseignements Secondaires dans le respect des critères de délibérations instruits par Madame le Ministre des Enseignements Secondaires à la session ordinaire 2020.

**Article 8 :** Le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification et les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

**AMPLIATIONS :**

- SG/PM (ATCR)
- SESEN
- SG/IGS/IGE/MINESEC
- DEN/MINESEC
- REPRESENTANTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
- DRES ET DDES
- DIRENIET

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

Pour Le Ministre  
Secrétaire d'Etat





Yaoundé le 05 NOV 2020

2

